

VERTICALE DE LA PERDRIX RÈGLEMENT ÉDITION 2026

ORGANISATION:

Le bureau des sports de Super Besse et l'Ecole de Ski Français de Super Besse organise le Samedi 17 Janvier 2026, la Verticale de la Perdrix : une course de ski de randonnée chronométrée .L'ensemble de cet évènement est organisé sur le site de la station de ski de Super Besse .

PROGRAMME DES ÉPREUVES:

La Verticale de la Perdrix propose 2 parcours :

- Un parcours de 3 km
- Un parcours de 7km

L'entrée et la sortie des zones seront signalées par des portes de slalom géant. Le suivi du balisage à la montée et à la descente est obligatoire et sous la surveillance d'un contrôleur de course.

La zone de dépeautage sera matérialisée par un changement de balisage avec une délimitation sous contrôle d'un contrôleur de course.

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, même le jour du départ pour différentes raisons qui vous seront expliquées : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage, mesures sanitaires, prescriptions gouvernementales... nous vous informerons le plus tôt possible !

CONDITIONS D'INSCRIPTION:

Les inscriptions se font en ligne via le site njuko.com grâce à un mode de paiement par carte bancaire sécurisée.

Nous vous recommandons de vous inscrire sur internet avant le 16 janvier 2025 à 12h-.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement. L'inscription d'un concurrent n'est validée qu'à réception du paiement.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de 16ans.

Les inscriptions sont nominatives, ainsi chaque compétiteur a un dossard personnel et ne devra en aucun cas l'échanger ou le donner à quiconque.

TARIFS D'INSCRIPTION:

Les inscriptions sont de 10 € par personne pour le 7km et de 6 pour le 3km.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET REMISE DES DOSSARDS :

Devant le chalet des animations Super Besse le Samedi 17 janvier de 16h30 à 18h Remise des Dossards Le dossard devra être porté devant et visible tout au long de l'épreuve.

Le départ aura lieu à 18h qui se fera en ligne ou par vagues successives en fonction du nombre d'inscrits.

CHRONOMÉTRAGE:

Le système de chronométrage est assuré l'ESF

Des pointages seront installés sur le parcours permettant à l'organisateur de vérifier les différents points de contrôle

Des temps limite de passage sont imposés à tous les compétiteurs permettant de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé.

Temps limite de passage : (reprise du dossard et retour pris en charge par l'organisateur)

EQUIPEMENT:

Nous conseillons à tout compétiteur de s'équiper du matériel ci-dessous sur la durée de l'épreuve.

- Skis pour la pratique du ski de randonnée ou splitboard pour les snowboardeurs
- Fixations qui permettent le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente . Elles doivent être équipées de stop ski ou de lanières. Les fixations doivent également être équipées d'un système de déclenchement lors des chutes .
- Peaux de phoque, les peaux anti recul doivent recouvrir au moins 40% de la semelle
- Casques obligatoires (norme 1077) doivent être portés toute la course
- Frontale obligatoire
- Téléphone portable (numéro non masqué) avec numéros de téléphone de l'organisation
- Réserve d'eau et réserve alimentaire
- Tenue vestimentaire adaptée aux conditions météorologiques : soleil, froid, pluie, neige...

CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX:

Des trophées/ coupes seront distribués aux trois le scratch hommes et femmes par catégorie (ski ou snowboard).

Un classement individuel Hommes et Femmes pour chaque course sera affiché dès la fin de la course. La remise des prix des différentes distances sera effectuée à l'issu des courses en extérieur dans la salle de l'office de Tourisme.

DROIT À L'IMAGE:

Par son engagement, tout coureur autorise tacitement l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître afin d'assurer la promotion de la manifestation.

DIVERS:

Nous vous demandons de respecter quelques règles :

- · Au départ, sur le parcours ou à l'arrivée, jetez les bouteilles d'eau ou gobelets des ravitaillements dans les poubelles prévues à cet effet.
- · Tout athlète n'est autorisé à participer que muni d'un dossard officiel, ni plié ni découpé
- · Chaque coureur s'engage à respecter le balisage mis en place et le suivre tout au long de la course sans pour autant essayer de tricher ou suivre des compétiteurs devant sinon un retrait au classement final pourra être effectué par l'organisateur